

Conseil du 20^{ème} Arrondissement

Séance du 17 septembre 2019

Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe Place au Peuple

Vœu pour le respect des libertés citoyennes militantes sur l'espace public parisien

Considérant que le dimanche 1^{er} Septembre 2019, aux abords du 1 rue Vitruve, à proximité du marché de la Place de la Réunion (Paris 20^e), alors que des militant-e-s de la France Insoumise avaient installé de façon temporaire sur une allée piétonne une table pliante et deux affiches posées et non collées, avec quelques tracts, munis de tablette dans le but de recueillir les signatures pour la pétition en faveur de la tenue d'un référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris, un militant s'est vu verbaliser une amende de 68 € au motif suivant : « dépôt ou abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets hors des emplacements autorisés », par des agents de la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection de la Ville de Paris, préfiguration de la future Police Municipale ;

Considérant que cette verbalisation constitue une atteinte inacceptable à la liberté qui vise à dissuader de toute action citoyenne dans l'espace public ;

Considérant que les agents qui interviennent dans le cadre de l'intensification de la lutte contre les incivilités, peuvent verbaliser dans un certain nombre de domaines : dépôts irréguliers, collecte des ordures ménagères, déjections canines, divagations d'animaux, épanchements d'urine, nuisances sonores, terrasses-étalages, règlement des espaces verts, marchés, chantiers, occupation de la voie publique ;

Considérant que concernant l'occupation de la voie publique, faisant partie des biens communs, il ne saurait être acceptable, dès lors que la propreté est respectée et qu'aucun trouble à l'ordre public n'est à signaler, de restreindre l'implication citoyenne, la liberté d'informer ;

Considérant la procédure de référendum d'initiative partagée enclenchée le 10 avril 2019 par 248 parlementaires, pour s'opposer à la privatisation d'Aéroports de Paris et maintenir son statut de service public ;

Considérant que la maire de Paris a exprimé son soutien à la démarche du RIP et le vœu de l'exécutif adopté lors de la séance du Conseil de Paris de juin 2019, par lequel la Ville de Paris s'est engagée à organiser des points d'accès "internet", à dédier des agents municipaux à une fonction d'accueil et de renseignement dans chaque mairie d'arrondissement pour accompagner les citoyen-ne-s qui souhaiteraient prendre part au RIP, à mettre tous les moyens à disposition pour faire connaître la procédure RIP (kit de communication, affichage, etc.), tout en veillant à la neutralité de son action pour ne pas interférer dans le choix des électeurs/trices parisien-ne-s ;

Considérant que pour l'instant dans les faits, en prenant l'exemple de la mairie du 20^e des agents sont bien habilités au service élections et peuvent venir en aide aux parisien-ne-s qui le souhaitent

pour signer en ligne et prendre ainsi part au RIP, qu'il n'y a cependant pas d'autres points d'accès "internet" dans la mairie, qu'il n'y a aucun affichage sur les panneaux d'informations de la mairie sur la tenue du RIP et la possibilité d'y prendre part en ligne ou en se rendant au service élections de la mairie, qu'il n'y a pour l'instant aucun kit d'informations disponible en mairie, ni aucune information sur le site internet ;

Considérant que la mobilisation citoyenne pour informer sur l'existence de la procédure enclenchée pour ce référendum d'initiative partagée est donc déterminante ;

Considérant que la ville de Paris n'a pas à contribuer à la restriction des libertés démocratiques dans l'espace public, mais au contraire se doit non seulement de s'opposer à toute restriction de ces libertés et d'encourager l'implication citoyenne ;

Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe Place au Peuple, le Conseil du 20^e arrondissement :

- **exprime sa réprobation de cette verbalisation sur l'espace public ;**
- **interpelle la mairie de Paris pour que le service des agents de la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection de la Ville soit sensibilisé afin qu'aucune action militante démocratique ne soit empêchée sur l'espace public.**